

Seniors en Vacances 2026

Toutes les retraites ont droit à de
grandes vacances !



Parce que les vacances, c'est essentiel

Seniors en Vacances, c'est quoi ?

Une offre de séjours, à un tarif préférentiel, vers la destination de votre choix.

- > **3 types de séjours**, hors transport, qui intègrent l'hébergement, les transferts⁽¹⁾ aller-retour depuis la gare, le port ou l'aéroport le plus proche jusqu'au lieu d'hébergement, le ou les repas, des animations et excursions en fonction du séjour retenu.
- > **Dans des lieux adaptés aux Seniors** situés dans des villages ou centres de vacances, résidences de tourisme, hôtels ou hôtels club.
- > **200 destinations en France et en Europe** : mer, montagne, ville ou campagne.
- > **Des animations qui permettent de créer du lien social et de rompre avec le quotidien** : sortie à la découverte du patrimoine des régions, activités sportives (aquagym, yoga, randonnée...) et ludiques (dégustations de spécialités locales...), soirées animées (cabaret, karaoké, soirée dansante...).

Seniors en Vacances, pour qui ?

Pour les personnes suivantes, sans conditions de revenus :

- > **Âgées de 60 ans et +** au moment du séjour (ou + de 55 ans en situation de handicap).
- > **Retraitées** ou sans activités professionnelles.
- > **Résidant en France.**

Mais aussi :

- > **Les personnes rattachées au foyer fiscal** de la personne bénéficiaire du programme, lorsqu'elles partent avec celle-ci.
- > **Les enfants handicapés** de la personne bénéficiaire qui ne sont pas rattachés à son foyer fiscal, lorsqu'ils partent avec celle-ci.
- > **Les proches-aidants** de la personne bénéficiaire qui est en situation de handicap, gravement malade ou dépendante mentionnée qu'ils partent avec celle-ci ou seuls.
- > **Les jeunes** qui accompagnent la personne bénéficiaire dans le cadre d'un séjour intergénérationnel.

(1) Les séjours Paris/Îles-de-France n'incluent pas le transfert aller-retour depuis la gare, le port ou l'aéroport jusqu'au lieu d'hébergement.



Séjours et tarifs

3 séjours pour répondre à toutes les envies d'évasion :



Séjours Paris / Île-de-France, formule 3 jours / 2 nuits :

- > Offre : petit déjeuner, hébergement et une excursion d'une demi-journée.
- > Tarif maximum par personne :
404 € ou **228 €** avec **176 €** d'aide de l'ANCV.



Séjours France Métropolitaine (hors IDF) et Europe, formule 5 jours / 4 nuits :

- > Offre : hébergement en pension complète, transfert aller-retour depuis la gare, le port ou l'aéroport le plus proche jusqu'au lieu d'hébergement, animations et au moins une excursion d'une journée ou deux demi-journées.
- > Tarif maximum par personne :
404 € ou **228 €** avec **176 €** d'aide de l'ANCV.



Séjours France Métropolitaine (hors IDF) et Europe, formule 8 jours / 7 nuits :

- > Offre : hébergement en pension complète, transfert aller-retour depuis la gare, le port ou l'aéroport le plus proche jusqu'au lieu d'hébergement, animations et au moins une excursion d'une journée ou deux demi-journées.
- > Tarif maximum par personne :
484 € ou **272 €** avec **212 €** d'aide de l'ANCV.

Bon à savoir

Il est possible d'organiser un séjour de vacances en groupe grâce aux acteurs intervenant auprès des seniors (CCAS, associations, ESMS, clubs service...)

Une aide financière de l'ANCV, sous conditions

Bénéficiez de l'aide financière si :

- > Votre revenu imposable mentionné sur votre dernier avis d'imposition est **inférieur au montant indiqué dans le tableau ci-dessous**, en fonction de votre nombre de parts fiscales.
- > Vous êtes **aidant** ou **jeune volontaire en service civique** accompagnant une personne en situation de handicap ou de dépendance.

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable en €											
Personne seule	17 066	22 814	28 563	34 311	40 060	45 808	51 557	57 305	63 054	68 802	74 551
Couple marié ou pacsé	—	—	32 199	37 948	43 696	49 445	55 193	60 942	66 690	72 439	78 187

Seuils d'imposition, Direction générale des finances publiques, Déclaration des revenus 2024, Brochure pratique 2025.
Le seuil d'imposition est actualisé chaque année en fonction des tableaux fournis par l'administration fiscale.

- > L'aide financière est accordée dans la limite des crédits disponibles, **une seule fois par an et par bénéficiaire**.
- > Toutefois, vous pouvez profiter du programme *Seniors en Vacances*, hors aide financière, **autant de fois que vous le désirez**.



Comment partir avec *Seniors en Vacances*

1. Inscrivez-vous au programme *Seniors en Vacances*

> Par voie postale : complétez le bulletin d'inscription disponible à la fin du catalogue ou sur ancv.com/sev et envoyez votre dossier à : ANCV – Seniors en Vacances - TSA 41234 – 57072 METZ CEDEX 3

ou

> **Directement en ligne** sur le portail *Seniors en Vacances* <https://ancvsev.zecarte.fr/> : inscription, enregistrement des justificatifs, suivi du dossier, tout se passe en ligne !

> **Vous recevrez en retour**, un courrier de l'ANCV confirmant votre éligibilité au programme et le cas échéant à l'aide financière.

> Un numéro de dossier figurant en référence de votre courrier (ex : ID2580) sera à rappeler au professionnel lors de votre réservation de séjour.

2. Sélectionnez votre lieu de séjour

Consultez le catalogue des destinations : montagne, mer, campagne, ville... et choisissez votre destination.

3. Réservez votre séjour auprès du professionnel

Contactez directement le professionnel du tourisme retenu par téléphone pour réserver et organiser votre séjour : il vous adressera en retour votre contrat de réservation.

Coupon à retourner dans une enveloppe timbrée à :
ANCV - Seniors en Vacances - TSA 41234 - 57 072 METZ CEDEX 3



✓ **Je souhaite recevoir gratuitement le Catalogue des destinations *Seniors en Vacances* et ce, sans engagement de ma part.**



Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel :

Mail : @

Les informations collectées par l'ANCV directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion du programme Seniors en Vacances. Ce traitement est fondé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations sont à destination exclusive des services habilités au sein de l'ANCV ainsi qu'aux partenaires de l'ANCV à des fins de réalisation d'enquêtes de satisfaction. Les données seront conservées pendant cinq ans à compter du traitement de votre demande. Les données comptables seront archivées dix ans. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre demande à ANCV, délégué à la protection des données, 36 Boulevard Henri Bergson, 95200 Sarcelles. Merci d'y joindre une pièce d'identité et l'adresse complète à laquelle nous pouvons vous répondre. Sous réserve d'un manquement à aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.



L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, accomplit depuis plus de 40 ans une mission de service public : favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances. Elle déploie une gamme de services et d'aides pour accompagner les actifs et les personnes fragiles sur le chemin des vacances.



L'Assurance retraite soutient le programme Seniors en Vacances, notamment pour les bénéficiaires de son action sociale qui se trouvent en situation de fragilité économique ou sociale.

Retrouvez toutes les informations et le catalogue des destinations :

 www.ancv.com/sev



 seniorsenvacances@ancv.fr

 **0 969 320 616** Service gratuit
+ prix appel

**ou retournez le coupon que vous trouverez
dans ce document**



**LE TRI
+ FACILE**

